



Syndicat
d'Initiative vun der
Gemeng Bauschelt asbl
L-9640 Boulaide



Concours photo

pour jeunes jusqu'à 12 ans inclus

Le *Syndicat d'Initiative vun der Gemeng Bauschelt asbl*, en partenariat avec le Contrat de Rivière, lance un concours photo pour jeunes amateurs de photographie résidant dans une des communes du Parc Naturel de la Haute-Sûre, du Contrat de Rivière Haute-Sûre ou du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Le thème principal du concours est l'**EAU**, mais principalement en relation avec la **Sûre et ses affluents**, du petit ruisseau au barrage d'Esch-sur-Sûre.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire



Règlement de participation

1. Le concours s'adresse exclusivement aux photographes amateurs jusqu'à l'âge de 12 ans révolus, résidant dans une des communes du Parc Naturel de la Haute-Sûre, du Contrat de Rivière Haute-Sûre ou du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.
2. La participation est gratuite. La date de clôture est le 30 septembre 2009.
3. Conditions techniques :
 - 3.1. Sont admises des photos en couleur, sur papier ou digitales de la taille minimale Din A4 (210 x 297 mm).
 - 3.2. Les photos digitales doivent être présentées sur CD Rom, accompagnées d'une image imprimée sur papier A4.
4. Participation :
 - 4.1. Seules les photos prises par le participant lui-même sont admises.
 - 4.2. Le nombre de photos par participant est limité à trois.
 - 4.3. Chaque participant remet ses photos accompagnées d'une fiche renseignant sur son nom, son adresse postale correcte, son numéro de téléphone et/ou son adresse électronique, sa date de naissance et d'une liste renseignant sur les titres des images et le lieu suffisamment précis de la prise de vue, pour en permettre l'identification.
 - 4.4. Les photos et la fiche de renseignement sont à remettre ou à envoyer avant le 30.09.2009 à l'une des adresses suivantes :
 - 4.4.1. Syndicat d'Initiative Gemeng Bauschelt
p.a. Roemen Bernard
3, pl. de la Libération
L-9640 Boulaide
 - 4.4.2. Parc Naturel de la Haute-Sûre
c/o Schmitz Claude
15, route de Lultzhausen
L-9650 Esch-sur-Sûre
 - 4.4.3. Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
c/o Nicolas Mayon
2, Chemin du Moulin
B-6630 Martelange
5. Le jury est composé de photographes reconnus de la région et de responsables des parcs naturels. La décision du jury est définitive, non-motivée et ne peut être contestée. Les gagnants du concours sont informés par téléphone ou courrier électronique du résultat. Les prix gagnants seront fixés par le *S.I. Gemeng Bauschelt*.
6. Par sa participation au concours, l'auteur des photos approuve la publication de ses images et abandonne gratuitement ses droits d'auteur au *S.I. Gemeng Bauschelt*.
7. Toutes les photographies participantes seront présentées au grand public lors d'une exposition ayant lieu à Boulaide en automne 2009. Les images gagnantes peuvent être visionnées sur le site www.info-boulaide.lu.

